

Politique d'investissement communautaire

Chez Énergir, on pense que les énergies de chacun peuvent être mises en commun pour profiter à tout le monde. On pense qu'il existe des façons innovantes de s'engager dans les communautés et qu'en rassemblant les bonnes personnes autour des bons projets, on peut créer des énergies nouvelles qui auront un impact positif sur la société. On pense et on s'investit autrement, afin de faire une vraie différence pour les autres.





Préambule

Depuis plusieurs décennies, Énergir s'efforce de jouer un rôle actif dans l'amélioration de la qualité de vie de la communauté.

Énergir présente dans sa politique d'investissement communautaire les lignes directrices qui encadrent la sélection et la gestion des dossiers philanthropiques.

Dans une perspective de développement durable, le programme d'investissement communautaire d'Énergir favorise des projets et des initiatives structurantes qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la communauté. Ainsi, l'application rigoureuse de cette politique vise à ce que les fonds et les efforts investis produisent les meilleurs effets possibles auprès du milieu.



Contribution aux objectifs de développement durable (ODD)

Énergir entend activement participer à l'atteinte des objectifs mondiaux proposés par l'ONU dans le but d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Notre participation à l'atteinte de ces objectifs est une opportunité de poursuivre nos actions et notre engagement envers les communautés locales. Par son investissement communautaire, Énergir contribue concrètement aux ODD 4-Éducation de qualité et 13-Mesures relatives à la lutte aux changements climatiques.





Principes directeurs

Les principes directeurs s'appliquent à tous les dons octroyés par Énergir et guident tous nos choix d'investissement communautaire.

1-Proximité

Privilégier le soutien d'organismes avoisinant le siège social et les bureaux d'affaires d'Énergir. L'implication locale est au fondement de l'investissement communautaire chez Énergir.

Privilégier des projets, des organismes ou des initiatives structurantes qui sont en lien avec les besoins de la communauté. Pour ce faire, un programme de dons régionaux permet à nos employés de toutes les régions de s'impliquer dans l'attribution des dons dans leurs communautés.

2-Lutte aux changements climatiques

Contribuer à un avenir énergétique meilleur en soutenant, lorsque possible, des initiatives qui permettent d'accélérer les efforts en efficacité énergétique, d'augmenter la part des énergies renouvelables, de miser sur la complémentarité des réseaux électrique et gazier et de diversifier les activités énergétiques dans de nouveaux vecteurs de croissance durable.

Assurer une présence plus marquée auprès du secteur de l'environnement. Cette initiative sera limitée à des organismes ou à des projets qui s'inscrivent dans la vision de l'entreprise. L'implication d'Énergir dans le secteur de l'environnement amènera une réorientation des choix philanthropiques privilégiés au cours des dernières années.

3-Engagement des employés d'Énergir

Mettre à profit notre expertise et nos ressources internes pour soutenir des causes et organismes au-delà du soutien financier traditionnel.

Favoriser et reconnaître l'implication des employés d'Énergir qui œuvrent dans la communauté. Afin de les soutenir dans leur démarche, Énergir offre un programme de soutien à l'engagement communautaire qui s'adresse aux organismes et causes qui leur tiennent à cœur.

4-Innovation

Encourager et soutenir l'innovation technologique, environnementale et sociale.

Encourager l'action commune et l'effort collectif dans le but de favoriser les projets innovants et transformationnels.

Publics visés

Compte tenu que l'essentiel de ses activités est mené au Québec, Énergir privilégie des organismes qui contribuent au mieux-être de la communauté sur le territoire québécois.

De plus, Énergir favorise les organismes qui œuvrent dans les communautés où travaillent ses employés.

Secteurs privilégiés

Les organismes demandeurs doivent démontrer qu'ils sont en adéquation avec les besoins de leur communauté et doivent respecter nos quatre principes directeurs. Énergir privilégie son implication auprès des secteurs de l'éducation, des causes sociales et communautaires, de la culture et de l'environnement. Énergir peut à l'occasion prendre en considération des demandes d'organismes provenant d'autres secteurs d'activité s'ils démontrent leur impact social positif dans leur communauté.

Aide d'urgence

Énergir peut octroyer du soutien d'urgence en cas de pandémie, désastre, de crises ou de catastrophes naturelles liées au climat afin d'offrir un soutien immédiat aux victimes.

L'éducation

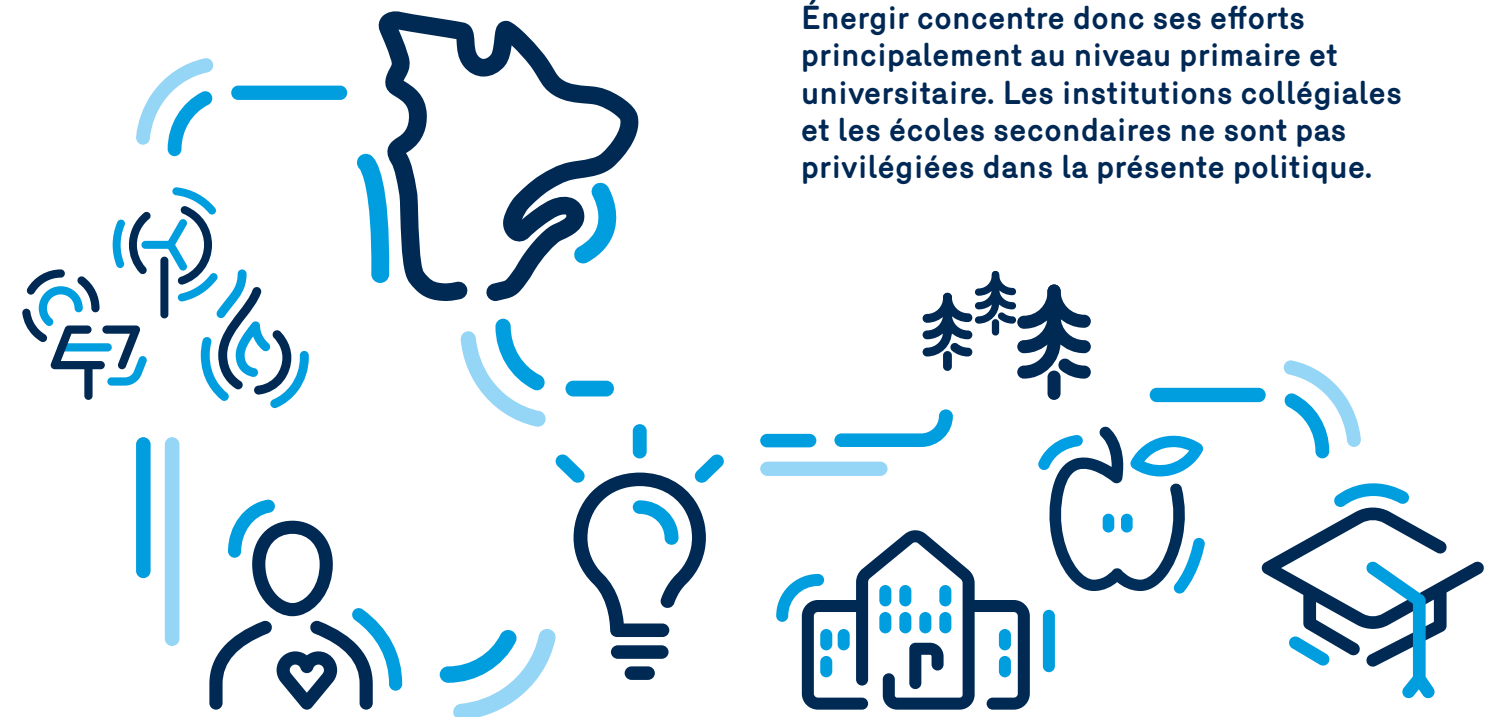
Énergir croit que la réussite scolaire et l'excellence universitaire sont au centre d'un idéal social pour le Québec. Afin d'appuyer la relève de demain, Énergir s'implique dans le domaine de l'éducation :

- par l'octroi de bourses d'études universitaires et postuniversitaires. Les étudiants des domaines de l'ingénierie, des sciences et de l'environnement en lien avec le domaine de l'énergie, ainsi que ceux se démarquant par leur engagement social /communautaire sont favorisés par le présent programme ;

- par des investissements dans des chaires universitaires orientées vers la recherche et le développement, particulièrement dans le domaine de l'énergie ;

- par le financement de projets en milieu défavorisés qui visent la lutte contre le décrochage scolaire.

Énergir concentre donc ses efforts principalement au niveau primaire et universitaire. Les institutions collégiales et les écoles secondaires ne sont pas privilégiées dans la présente politique.





Les causes sociales et communautaires

Afin de contribuer à la vie sociale et d'améliorer le sort des communautés avoisinantes, Énergir s'implique auprès des organismes sociaux et communautaires :

- par des dons à des organismes qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie des gens qui résident aux environs du siège social ou des bureaux d'affaires ;
- par des dons aux grandes œuvres sociales ou communautaires ;
- par des dons à des organismes régionaux, en autant que l'organisme en question permette d'améliorer la qualité de vie des plus démunis de notre société.

L'environnement

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est une préoccupation majeure pour Énergir. En plus de sensibiliser ses employés, ses clients et ses partenaires à l'importance d'une saine gestion environnementale, l'entreprise s'implique :

- par des dons à des organismes dont l'action significative sur l'amélioration du milieu de vie des populations s'inscrit dans une perspective de développement durable. Énergir favorise les organismes œuvrant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de l'aménagement du territoire :
- par des dons à des organismes agissant dans le but d'accroître la somme des connaissances relatives aux énergies renouvelables. Les projets qui s'inscrivent dans la vision d'Énergir seront favorisés.

La culture

Énergir croit que la culture est une richesse collective qui contribue à l'épanouissement global de la société québécoise. Il est donc primordial que le Québec se dote d'un cadre culturel qui donne à nos créateurs et à nos artistes les moyens de créer et d'innover. Ainsi, Énergir s'implique dans la culture :

- par des dons à des organismes œuvrant dans le domaine du théâtre et de la musique. Principalement, Énergir appuie les organismes qui favorisent le rayonnement culturel dans les quartiers avoisinant ses bureaux ;
- par des dons à des organismes qui utilisent la culture comme moyen d'épanouissement et d'éducation pour les jeunes de milieux défavorisés.

En plus, Énergir s'implique dans le domaine de la santé par l'octroi de dons aux fondations d'hôpitaux lors de campagnes majeures de financement.



Exclusions

Énergir ne contribue pas aux causes, projets et organismes suivants :

- Un projet individuel ou privé ou une demande pour soutenir un particulier ou une famille ;
- Un projet lié à des clubs sociaux ou des fêtes d'entreprises;
- La campagne régionale d'un organisme qu'Énergir soutient déjà sur le plan provincial ;
- Un projet rattaché à un groupe religieux, de revendication ou politique;
- Un projet exigeant le remboursement des frais liés à la consommation de gaz naturel ;
- Un projet de mission coopérative à l'étranger ;
- Un événement sportif ou social organisé pour le divertissement d'employés, d'un membre de sa famille ou de partenaires ;
- Les compétitions ou les concours scolaires universitaires et les associations d'étudiants ;
- Les défis sportifs individuels ou en équipe au profit d'une cause, ainsi que les concerts ou les campagnes de financement de chorales ou d'orchestres, à moins que la demande ne soit faite par un membre du personnel d'Énergir dans le cadre du programme de soutien à l'engagement communautaire des employés.

Types de contribution

Soutien financier

Énergir privilégie des soutiens financiers qui font la démonstration de leur adéquation avec les besoins de leur communauté. Les dons peuvent être en soutien à la mission des organismes ou à la mise en œuvre de projets au sein de ces organismes.

Dons en matériel

Énergir peut, à l'occasion, octroyer des dons d'équipements informatiques ou de matériel. Comme dans le cas des contributions financières, seuls les organismes œuvrant dans les créneaux privilégiés mentionnés dans la Politique d'investissement communautaire sont admissibles à ces dons. Les organismes désirant faire des demandes de matériel peuvent le faire par courriel à l'adresse dons@energir.com

Dons pour les événements-bénéfices

L'achat de billets pour des événements au profit d'un organisme, qu'il soit déjà soutenu par Énergir ou non, n'est pas favorisé.



Critères d'admissibilité

Toutes demandes qui ne respectent pas ces critères seront automatiquement refusées par Énergir :

- la demande doit provenir d'un organisme sans but lucratif reconnu comme organisme de bienfaisance enregistré par l'Agence du revenu du Canada.
- le don ne doit pas servir à combler un déficit ou à soutenir le bénéfice d'un particulier ;
- la demande doit être soutenue par un dossier complet qui démontre les contributions du projet ou de l'organisme à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté. D'ailleurs, Énergir met à la disposition des organismes un formulaire en ligne afin de les accompagner dans leur démarche de financement auprès d'Énergir ;
- la demande doit être acheminée à Énergir huit à douze semaines avant la réponse attendue.

Obligations de l'organisme

En échange d'une contribution d'Énergir, l'organisme doit se soumettre aux exigences suivantes :

- pour chaque don de 25 \$ et plus, l'organisme doit émettre un reçu de charité à l'attention d'Énergir ;
- à la demande d'Énergir, les organismes soutenus doivent être capables d'émettre un reçu ou une preuve qui indique clairement le montant du don d'Énergir. Pour des raisons fiscales, il est important, surtout lors d'événements-bénéfice tenus comme activité de financement, que l'organisme puisse indiquer la portion du coût du billet qui constitue un don direct à l'organisme ou sa cause ;
- Énergir peut utiliser le nom d'un organisme afin d'illustrer sa contribution auprès de la communauté dans ses activités de communication. Le nom de l'organisme peut se retrouver dans différents documents de communication de l'entreprise tel le rapport annuel ou brochure d'entreprise ;
- l'organisme devra être en mesure de fournir sur demande dans les six mois suivant la réalisation du projet, ou dans l'année suivant le déboursé, un rapport sur l'administration du don et l'impact du projet sur les clientèles visées.



Pour faire une demande

Toutes les demandes de don doivent être faites au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet d'Énergir. Aucune demande transmise par courriel, par la poste ou par télécopieur ne sera étudiée par Énergir.

Le formulaire en ligne est disponible au www.energir.com/dons

